

**Procès-verbal et relevé de décisions de la Première Assemblée Générale de l'Association  
Foncière Pastorale de Belgodere.**

**Samedi 23 juillet 2016, 14h00**  
**Salle de la confrérie de Belgodere**

Présents au titre de la mairie et d'administrateur provisoire de l'AFP : Lionel Mortini ; au titre de l'ODARC : Nicolas Berquier et Philippe Valentini.

**Nombre de comptes de propriété convoqués : 285**  
**Comptes de propriétés présents ou représentés : 51**

Le quorum n'étant pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée de nouveau à 15h.  
A 15h, l'Assemblée Générale, valablement constituée, débute avec les mêmes participants.

Lionel Mortini, maire de Belgodere, et Président par intérim de l'AFP ouvre la séance en rappelant à l'assemblée l'historique de la démarche, puis l'objet de l'Assemblée Générale.

Suite à ce préalable, le premier point prévu à la convocation débute : l'élection du Syndic.

Mr Mortini rappelle que la commune ainsi que de nombreux propriétaires souhaiteraient modifier les statuts et que la modification des statuts entraînerait une nouvelle élection du Syndicat. C'est donc un Syndic qui sera élu pour une courte durée et qui aura pour mission de proposer une modification des statuts dans de brefs délais à l'Assemblée Générale. Avant de procéder au vote, les modalités de l'élection du Syndicat sont rappelées. Selon les statuts : un compte cadastral est égal à une voix. Les modalités d'élection des membres du Syndicat par l'Assemblée Générale sont les suivantes : la majorité absolue des voix des membres présents et représentés est nécessaire pour être élu au premier tour; la majorité relative est suffisante au second tour de scrutin. Les membres du Syndicat élus par l'Assemblée Générale sont constitués de la manière suivante :

- 5 titulaires et leurs suppléants pour le collège des propriétaires
- 3 titulaires et leurs suppléants pour le collège des propriétaires agriculteurs
- 3 titulaires et leurs suppléants (voix consultative) pour le collège des institutionnels.

Certains candidats se sont fait préalablement connaître, mais ceux-ci ne sont pas suffisants par rapport au nombre de titulaires nécessaires. Des propriétaires de l'assemblée se portent volontaire.

La liste des candidats est la suivante :

**Collège des propriétaires :**

**Titulaires :**

- **Jean-Pierre Battaglini**
- **Bernard Delaboudinière**
- **Valérie Pazzoni**
- **Agnes Joly Battaglini**
- **Lydie Mortini**

**Suppléants :**

- **Pierre Colombani**
- **Pauline Massia Bujot**

**Collège des propriétaires agriculteurs :**

**Titulaires :**

- **Lionel Mortini**
- **François Canioni**
- **Laetizia Gueronet**

**Collège des institutionnels :**

- **Représentant de la commune : Louis Belgodère de Bagnaja**
- **Représentant de la communauté de communes : Attilius Ceccaldi**
- **Un représentant de la DDTM**

Suite à la déclaration des candidats, il est décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Le vote donne le résultat suivant : 2 abstentions, 1 vote contre, 48 pour.

Tous les candidats sont donc élus à la majorité absolue des voix.

Suite à l'élection du Syndicat, les deux autres points mis à l'ordre du jour sont votés :

- Demande d'immatriculation INSEE, voté oui à l'unanimité.
- Demande d'aide au démarrage, voté oui à l'unanimité.

Le Maire de Belgodere remercie les présents et lève la séance à 16h15.

Le Président de séance,

Lionel Mortini